

APPEL A CANDIDATURES POUR 3 RESIDENCES-MISSIONS
dans le cadre du CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE « EN CORPS »
des villes de Choisy-le-Roi, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges

PREAMBULE

Le CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) est un dispositif d'appuyant sur la mise en place de résidences-missions, se définissant comme des résidences d'éducation artistique et culturelle destinées aux habitants d'un territoire.

Il permet de coordonner les efforts des partenaires impliqués au service de la mise en œuvre d'un politique d'éducation artistique et culturelle adressée à tous les publics, et plus particulièrement aux enfants et aux adolescents.

Il s'agit pour les artistes résidents de s'engager dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratie culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle.

A ce titre, les résidences-missions du CLEA reposent sur les 3 piliers de l'Education Artistique et Culturelle : Fréquenter/Rencontrer, Pratiquer et S'approprier.

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, adolescents et des jeunes adultes de son territoire, les villes de Choisy-le-Roi, Valenton, et Villeneuve-Saint-Georges, soutenue par la Direction régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, proposent **trois résidences-missions destinées à trois artistes/compagnies**.

Ces résidences-missions s'inscrivent dans tous les champs artistiques pouvant traiter de la **corporalité**. Les constats évoqués par les 3 villes sur la question du rapport au corps éprouvée par la jeunesse soit par la crise de l'adolescence, soit par les difficultés sociales sont autant de sujets à traiter. Les villes souhaitent ouvrir largement l'appel à candidature sans circonscrire de discipline particulière.

1. Présentation du territoire du CLEA et les publics

a. Présentation du territoire

La dimension territoriale de ces résidences-missions nécessite un lien fort avec les forces vives des trois villes ainsi qu'avec les structures et équipements qui sont implantées sur son territoire ou qui l'irriguent. A cet titre, les résidents pourront s'appuyer sur la force et l'énergie collectives des acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle du territoire, qu'ils soient professionnels de la culture, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux,... Peuvent être cités sans pour autant être exhaustifs :

- Services de la culture, de la Politique de la ville, de l'éducation, de la Démocratie Locale, des Sports, du CCAS, de la jeunesse (Pôle enfance-loisir et Pôle jeunesse) des villes
- Centres sociaux et SMJ
- Associations de danse, de musique et de théâtre du territoire
- Associations sociolinguistiques
- Réseau des médiathèques
- Réseau des conservatoires
- Cinémas
- Théâtre de Choisy-le-Roi
- Salle de spectacle de Valenton

- Théâtre de Villeneuve-Saint-Georges
- Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale du Val-de-Marne (DASEN)

□ La ville de Choisy-le-Roi

Le présent CLEA s'étend sur la ville de Choisy-le-Roi, il est néanmoins établi avec un équipement culturel d'intérêt national, une scène conventionnée pour la diversité linguistique, le Théâtre et Cinéma de Choisy-le-Roi. L'ensemble du projet qui est porté est consultable sur le site www.theatrecinemachoisyl.fr

En sillonnant les rues de Choisy-le-Roi on entend parler français. Mais aussi portugais, arabe, espagnol, russe, bambara et bien d'autres langues...

C'est ainsi que Cécile MARIE a eu l'idée de proposer à cette population cosmopolite et polyglotte, des spectacles où résonne cette diversité linguistique. Affirmer que le théâtre est fréquenté par la population Choisyenne, c'est constater que sa diversité est bien présente dans les fauteuils du théâtre. Nous avons choisi de communiquer cette volonté auprès du public par l'intermédiaire des langues, notamment celles de l'immigration, en les considérant et en les valorisant, touchant ainsi une nouvelle dimension de l'intervention publique.

Les territoires, les villes ne connaissent souvent pas leurs propres ressources en langues. Nous avons choisi d'agir avec de nouveaux projets créatifs qui aident à lutter contre les préjugés et changer les représentations vis à vis des langues de l'immigration.

Un moyen concret d'incarner la diversité culturelle que nous nous appliquons tous à défendre, et en écho avec la réalité des hommes et des femmes d'un territoire.

Choisy-le-Roi (43 000 habitants) est au cœur du Territoire Grand Orly Seine Bièvre regroupant 24 communes et 700 000 habitants, né de la fusion-extension de 3 EPCI et de 8 villes « associées ». Territoire à forts enjeux, il est le plus peuplé après Paris, le 1er pôle d'emploi de la métropole après Paris, le 1er constructeur de logements, avant Paris.

Ce Territoire réunit des enjeux régionaux aussi divers que l'économie productive de la vallée de la Seine, la logistique fluviale, ferroviaire et routière, le développement de la plateforme aéroportuaire, le MIN de Rungis, ou encore les économies de la santé, de l'eau, des milieux et des sols. Il occupe une place charnière entre la grande couronne et la zone dense comme entre d'autres territoires métropolitains.

A l'échelle de la commune de Choisy-le-Roi, l'enjeu en matière de développement économique se traduit, entre autres, par la Cité des Métiers (CD94) et d'un Centre de l'entrepreneuriat (GOSB), tant pour accompagner à l'emploi et à la formation les habitants et salariés du territoire que pour accompagner les parcours des entreprises (PME et PMI) sur Choisy-le-Roi et ses environs.

Dans les 20 prochaines années, les projets d'aménagement d'Ivry-Confluences, des Ardoines à Vitry, **du Lugo et du centre-ville élargi à Choisy**, du Cœur d'Orly, des deux Opérations d'Intérêt National du Sénia et des Vœux sur Orly et le développement des lignes de transports collectifs structurants (en 2020 ouverture des lignes 15 du Grand Paris Express avec deux arrêts à Vitry, du tramway T9 Paris/Porte de Choisy-Orly, du TZen 5 Paris/Grande Bibliothèque à Choisy, le prolongement de la ligne métro 14 jusqu'à Orly) vont profondément changer la physionomie du territoire et vont permettre de poursuivre son dynamisme déjà engagé.

La **situation centrale de Choisy-le-Roi au cœur de territoires stratégiques** est une opportunité de développement qui l'a conduite à développer une vaste dynamique de restructuration urbaine dans de nombreux quartiers de la ville, des projets urbains aux investissements en équipements (groupes scolaires, sportifs, culturels....) ainsi que des partenariats solides avec les acteurs institutionnels et autres.

Une ville dynamique et en pleine évolution

En pleine évolution démographique depuis les années 2000, la commune de Choisy-le-Roi a le potentiel de deux rives de la Seine et bénéficie d'une bonne desserte ferroviaire et d'un pôle intermodal de niveau régional.

Elle a déjà connu un fort renouvellement urbain, processus qui se poursuit jusqu'à post 2020 (estimations basées sur le rythme annuel de construction de logements et l'analyse des mutations dans l'ancien).

Pour faire face à la pression sur les équipements en général, ceux scolaires en particulier, la commune de Choisy-le-Roi mène de nombreux projets mettant en œuvre les orientations de **son projet de ville 2014-2020**, liant ses politiques de l'habitat, de développement économique, de cadre de vie et son agenda 21.

Elle a en outre pour objectif d'améliorer le cadre de vie des Choisyennes et des Choisyens, en apportant de nouvelles modalités de gestion de ses espaces publics, et en premier lieu les espaces verts présents sur la commune.

Ainsi, Choisy-le-Roi s'est fixé pour objectif d'aménager de nouveaux parcs urbains (parc paysager des Hautes Bornes, renaturation des berges et aménagement de nouveaux espaces publics sur les berges de Seine...) et **de réaménager ceux existants, dont le parc Thorez (3 hectares)**.

Le projet de ville porte ainsi l'ambition de développer de nouvelles liaisons vertes, de trames verte et bleue, ainsi que la création de corridors écologiques.

Les objectifs poursuivis sont en outre de construire 400 logements/ an sur la durée du Programme Local de l'Habitat Intercommunal adopté en 2015 et de créer 6 000 emplois supplémentaires dans une démarche de rattrapage économique. La **poursuite de la réalisation et/ou rénovation d'équipements publics en réponse à la croissance démographique** observée depuis une dizaine d'années est une condition sine qua none.

Enfin, l'élaboration d'un schéma de mobilités douces et de nouveaux modes de déplacements est un axe important du projet de la commune, et ce, afin d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants et salariés présents sur le territoire communal.

LES EQUIPEMENTS (hors Théâtre et Cinéma)

Espace Langevin, centre socio-culturel situé dans un quartier prioritaire.

La Tannerie, conservatoire à rayonnement communal de musique, de danse et d'arts plastiques.

Les Locomusics, pratique des musiques actuelles amplifiées qui s'adressent aux jeunes de 11 à 25 ans.

Médiathèque Aragon, un lieu récent volontairement tourné vers le numérique, sur les quais de la Seine

Sports : piscine municipale (joutant le Théâtre Cinéma), 7 gymnases, stade, etc...

ENSEIGNEMENT

- 8 écoles élémentaires
- 9 écoles maternelles
- 4 collèges – construction d'un collège entre Choisy et Villeneuve
- 2 lycées professionnels

Et environ 200 associations actives dont la plupart travaillent déjà avec le Théâtre et le Cinéma.

□ La ville de Villeneuve-Saint-Georges

Villeneuve-Saint-Georges, située à 15 km de Paris en limite de première et deuxième couronne, à la confluence de l'Yerres et de la Seine, occupe une position unique dans le Val-de-Marne. Marquée par une situation d'étranglement géographique entre la Seine et le coteau, Villeneuve-Saint-Georges est

à la fois une porte d'entrée exceptionnelle sur le grand paysage et un point de passage névralgique de grandes infrastructures d'envergure métropolitaine.

La Ville compte aujourd'hui 32 626 habitants¹, qui cumulent de nombreuses difficultés sociales et économiques avec près de 52% de foyers fiscaux non imposables et un taux de chômage qui atteint 16,7% en 2011, soit 4,8 points au-dessus de la moyenne départementale. Les formes de pauvreté y sont diffuses sur l'ensemble du territoire communal. Elle a d'ailleurs été surclassée à la strate de plus de 40 000 habitants en reconnaissance de ses difficultés.

Elle dispose cependant de réelles ressources qu'il s'agit de valoriser : un territoire bien desservi et bien équipé, disposant d'atouts paysagers pluriels (espaces verts, berges) ; une population jeune, multiculturelle, volontaire (48% de la population a moins de 30 ans - Insee 2013)

QUARTIERS

5 quartiers relèvent du périmètre prioritaire :

- Le quartier Nord regroupe environ 8 400 personnes. Il a été retenu dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU).
- Le Centre ville regroupe environ 5 000 personnes.
- Le Quartier du Plateau regroupe environ 3 900 personnes.
- Quartier Triage : 2 200 habitants.
- Les Tours : 4 200 habitants

2 autres quartiers sont des quartiers dits de veille :

- Quartier Belleplace/Blandin : environ 2 400 personnes.
- La Pologne : composé d'environ 111 ménages soit 330 personnes dont 130 enfants, aux statuts d'occupation souvent irréguliers et présentant des risques sanitaires importants.

Il est à noter pour ces 2 quartiers la difficulté d'établir des diagnostics précis étant donné que la population issue des communautés des gens du voyage de ce secteur reste non recensée.

EMPLOI

On note à Villeneuve-Saint-Georges une fragilité des petits commerces, avec des phénomènes de déqualification et de perte de diversité commerciale (notamment en centre ville) qui tendent à se généraliser sur l'ensemble des secteurs commerciaux de la ville. Les problématiques d'insécurité et les nuisances, associées à un pouvoir d'achat limité, ont un impact négatif sur le maintien et l'installation d'entreprises et de commerces dans les quartiers.

De ce fait, certains quartiers tels que le quartier Nord et le Plateau manquent de commerces de proximité (vacance des locaux en augmentation, secteurs peu demandés ...) et souffrent en parallèle d'une désertification en termes de services de proximité (santé, poste, banque...).

Le site ferroviaire, initialement pourvoyeur de nombreux emplois, souffre d'une diminution d'activités (fermeture du triage...) et de l'existence de friches industrielles.

ECOLES

- 11 écoles maternelles (1800 élèves)
- 10 écoles élémentaires (2 600 élèves)
- 3 collèges (1700 élèves)
- 1 lycée (enseignement général, professionnel et technologique) (900 élèves)

EQUIPEMENTS CULTURELS

- Le Sud-Est Théâtre et l'espace André Bouquet (espace d'expositions) situés en centre-ville
- Le conservatoire également situé en centre-ville

- Les Médiathèques sont composées de 2 sites : Médiathèque Jean Ferrat en centre-ville (ouverture juin 2018) et Médiathèque René Fallet située XXXX, ainsi que d'un médiabus itinérant.
- La Maison des artistes Frida Kahlo (ouverture septembre 2018) sera destinée à la pratique des arts plastiques et aux expositions

EQUIPEMENTS JEUNESSE

Les espaces jeunes proposent toute l'année des activités gratuites et diverses. Pendant les vacances scolaires, boxe éducative, sport féminin, football, coup de pouce devoir, danse, chorale, musique, sorties éducatives, numérique, séjours projets... et un programme éducatif riche et varié construit avec les jeunes est proposé.

- Service municipal de la Jeunesse
- Point information Jeunesse
- Maison pour Tous du Plateau
- Maison pour Tous de Triage
- Espace Jeunes de Sellier
- Espace Municipal Leopold Sedar Senghor
- Maison pour Tous Berthelot

□ La ville de Valenton

Valenton compte 14400 habitants. L'augmentation de sa population est rapide car un nouveau quartier qui jouxte les villes de Choisy-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges est en pleine expansion. Sa population est très jeune : 44% des habitants ont moins de 30 ans. Il y a deux villes dans ce cas dans le 94 : Orly et Valenton.

Une très forte proportion de cette population est issue de l'immigration récente ou plus ancienne. De fortes communautés vivent à Valenton : Algérie, Maroc, Tunisie et Turquie pour l'immigration ancienne ; le Mali pour l'immigration récente ; sans oublier le Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin et aussi Congo puis Madagascar. Et d'autres communautés : l'Inde du sud (Tamouls) ; Moldavie, Roumanie, Ukraine, Slovénie pour l'Europe de l'est et du centre; et Caucase. Une forte communauté antillaise est également présente.

QUARTIERS

Il y a deux quartiers prioritaires au sein de la commune :

- Un quartier intercommunal : Les Polognes/centre-ville et le plateau Saint Martin avec Villeneuve-Saint-Georges et Limeil-Brévannes,
- Un quartier communal Lutèce-Bergerie.

NB : ce quartier va faire partie du plan national de rénovation urbaine (ANRU)

Ce sont ces deux quartiers qui sont les plus denses en nombre d'habitants.

La ville est coupée en deux avec un quartier en pleine expansion au nord (Val Pompadour) séparé du centre-ville par une immense zone d'activité occupée par le SIAAP et Valtrans (stockage de voitures neuves). La circulation entre ce quartier et le centre-ville est difficile car il y a peu de transports en commun.

L'HABITAT

La Ville est au-dessus des moyennes des villes pour la quantité de ses logements sociaux. Cependant, à l'exception d'une tour, les logements n'excèdent pas 4 étages et la ville est assez fournie en espaces verts. Elle est mise en devoir aujourd'hui de développer encore son parc de logements.

LES COMMERCES

Il n'y a pratiquement plus de commerces à Valenton. Ce secteur se résume à quelques boutiques d'alimentation, pharmacies, restauration rapide... Pas de librairie, ni de boutique de vêtements, ... Deux moyennes surfaces à sa périphérie.

LES TRANSPORTS

La ville n'a aucun arrêt métro ou RER.

Il faut prendre un bus (10mn en moyenne) pour atteindre l'une de ces gares.

Les bus n'ont pas une fréquence suffisante (une moyenne de 20mn entre chaque bus) cependant, certains d'entre eux terminent leur service après minuit.

LES ECOLES

-5 groupes scolaires sur la ville qui se divisent en 11 écoles.

-1 collège qui explose en nombre d'élèves (660 élèves pour une capacité de 600), pas de lycée, pas d'autre école ou organisme de formation.

LES INSTITUTIONS

Quatre institutions d'accueil et de soin sont sur le territoire :

- Un gros centre d'appareillage pour des adultes victimes d'accident ;
- Un centre d'accueil d'enfants poly handicapés ;
- Un centre d'accueil pour des malades d'Alzheimer ;
- Un centre d'accueil pour des jeunes femmes victimes de violence.

LES ASSOCIATIONS

Les associations de la ville sont pour la plupart des associations communautaires qui apportent des aides logistiques et financières dans les pays d'origine.

Et des associations à vocation culturelle, d'enseignement, d'aide ou liées aux jardins familiaux. Les associations participent régulièrement à des actions organisées par la ville.

Trois grosses associations apportent des services particuliers sur Valenton :

- Un centre social
- Un club sportif
- Les restos du cœur

LES EQUIPEMENTS

La ville possède de nombreux équipements sportifs : 5 gymnases (2 grands, 3 petits), des city stades pratiquement dans chaque quartier.

- Un accueil de loisirs
- Un espace loisirs pour les jeunes de 12 à 16ans
- Un espace d'accueil pour les jeunes adultes
- Une mission locale
- Une salle familiale
- Une salle utilisable pour diverses activités
- Un espace d'exposition disponible uniquement de avril à mi-novembre.

Une bibliothèque sur deux étages qui ne fait pas médiathèque, sans espace d'exposition et sans accès handicapés mais qui réalise de nombreuses actions en direction de la population.

LE SERVICE CULTUREL

Il n'a pas de locaux à proprement parler. Il œuvre dans des locaux qu'il partage avec les autres services et les associations. Il gère une salle de spectacle de 100 places avec une petite scène de 6,60m d'ouverture, 5m de profondeur, un proscenium de 2m30, sise dans le bâtiment du centre social. Cette salle sert à recevoir des artistes en résidence de création, des spectacles de la

programmation, des ateliers de pratiques artistiques et aussi des événements de la Ville tels que des assemblées générales, des réunions associatives... Il met en place des actions culturelles pour toute la population : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées sur les registres des arts et des sciences. Ses actions sont polymorphes et construites de façon à pouvoir croiser les populations, les savoirs, et multiplier les rencontres.

b. Les publics ciblés par le CLEA

Concernant la population touchée par les actions artistiques et culturelles, les souhaits des trois villes sont :

- la priorisation du public adolescent jusqu'aux jeunes adultes : de 12 à 25 ans.
- Favoriser la mixité sociale et l'égalité fille/garçon pour développer le « vivre ensemble ».
- le projet devra toucher les jeunes en temps scolaire, et hors scolaire de manière privilégiée.
- la diversité de la population et des cultures est une richesse à valoriser dans les actions.

2. Thématique commune et objectifs

La corporalité en question

Plusieurs préoccupations ont émergé des 3 villes rassemblées au sein de ce CLEA.

Ce territoire est traversé :

- par la diversité des populations et des cultures.
- par une densification urbaine qui transforme les villes et leurs usages.
- par la question des transports. Cette thématique génère un rapport violent à la ville (bruit et inconfort des avions et des trains qui rythment le quotidien), mais elle évoque aussi un ailleurs, une invitation à parcourir le monde en ouvrant le champ des possibles. C'est aussi la création d'un imaginaire pour ceux qui ne peuvent pas voyager, ceux qui sont attachés à leurs racines et à des cultures qui ne pourront pas rencontrer, ceux qui sont *désancrés mais pas déracinés*.

Face à ces constats nous souhaitons traiter d'une forme de rapport du corps à l'environnement, à l'urbain.

Nous constatons que les jeunes gens de nos territoires semblent avoir abdiqué dans la relation aux personnes extérieures, à leur cercle d'intimes. Cette situation est perceptible à travers leurs corps.

S'il ne suffit pas de se redresser pour avoir confiance en soi, il est certain que cela contribue fortement à développer sa fierté, à affirmer sa différence et ses désirs, et la pratique artistique est un medium qui aide à se trouver, à se découvrir.

Les artistes requis sont invités à imaginer de quelle façon leur discipline, leur univers, leur esthétique peuvent rencontrer cette problématique et aider à la progression de jeunes gens vers leur émancipation.

Le corps engagé est une thématique ouverte qui s'adresse aussi bien au spectacle vivant en conviant la technicité exigeante des danseurs, à la prise de risque des circassiens dans leurs agrès, mais aussi à d'autres disciplines issues des arts plastiques. C'est l'intensité avec laquelle un interprète a traversé un texte, une image, un plateau, en interrogeant les rapports qui se mettent en jeu, c'est la volonté de créateurs de mettre la corporalité et le mouvement au cœur de leur travail. Le corps n'est plus une réalité fermée et délimitée, il est le reflet de notre culture, de notre imaginaire, et d'une organisation sociale et politique.

Thématique croisant toutes les disciplines, un corps engagé, nous parle de la création, de l'interprétation et du rapport au public. Les pratiques artistiques dites urbaines, pour l'art qui s'exprime dans la ville, sont également les bienvenues.

Le CLEA a pour objectifs généraux de :

- Développer les pratiques artistiques pour tous les enfants, adolescents et jeunes adultes du territoire en articulation avec le projet éducatif du territoire ;
- Faciliter l'accès aux ressources artistiques et culturelles du territoire pour tous les enfants, adolescents et jeunes adultes, et, au-delà, pour leurs familles et leurs entourages;
- Renforcer les dynamiques de coopération culturelle entre les différents partenaires, les services de la ville, et les habitants en s'appuyant sur l'expertise artistique et l'ancrage territorial des structures culturelles et socioculturelles de la collectivité ;
- Inscrire l'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de vie de l'enfant et de l'adolescent, en créant une synergie de projet notamment entre temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire (vacances scolaires et week-end) via la mise en œuvre des orientations nationales concernant le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ;
- Favoriser la rencontre entre les jeunes citoyens et les artistes dans une logique d'échange culturel et artistique ;
- Permettre aux jeunes habitants des trois villes, l'appropriation d'une écriture artistique, vecteur d'émancipation.

3. Mise en œuvre des résidences-missions

a. Définition

La résidence-mission du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) se définit comme une résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste-Cie, durant quatre mois consécutifs ou échelonnés. Néanmoins pour la période de réalisation, cet échelonnement ne pourra pas excéder 6 mois.

Le présent appel à candidature vise à réaliser trois résidences missions.

Il s'adresse plus particulièrement aux artistes soucieux de travailler au « frottement » des publics afin de partager des expériences artistiques et humaines.

Pour l'année 2018/2019, ce sont 3 résidences-missions s'inscrivant dans divers champs artistiques. Les villes attendent un éventail de propositions créatives qui comprendront une réflexion amenée sur les trois villes appréhendées comme un tout territorial.

Cette thématique de la corporalité permettra de travailler en transversalité disciplinaire avec les 3 résidences-missions ainsi que des projets déjà à l'œuvre sur le territoire.

Il est rappelé que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande de création.

b. Projets

Pour l'artiste-résident il s'agit de s'engager dans une démarche de transmission et d'échange donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, influences, expérimentations,...). Cette transmission s'appuie sur des formes d'interventions et d'actions très variées, selon l'établissement participant : ateliers de pratique, appui à des processus de création en cours auprès de publics en amateur, expérimentations, performances de groupes, rencontres,... Ces actions

ont pour objectifs de permettre aux publics ciblés d'acquérir une expérience originale et sensible de l'univers créatif de l'artiste. Pour l'artiste, elles sont une opportunité pour se nourrir des gestes créatifs présents sur le territoire.

Afin d'aboutir à l'élaboration d'actions co-construites avec les partenaires impliqués dans le dispositif, les artistes résidents devront travailler leurs projets en lien étroit avec l'équipe de coordination du CLEA encadrée par l'opérateur principal, le Théâtre de Choisy-le-Roi.

c. Déroulement

Les résidences-missions relevant du CLEA reposent sur une pleine disponibilité de l'artiste durant 4 mois répartis de mi-octobre 2018 à fin juin 2019.

Chaque résidence-mission devra envisager une répartition des actions sur les trois villes. Il sera apprécié que les 3 artistes sélectionnés puissent dialoguer et croiser éventuellement leurs projets. Ce CLEA attache une importance particulière à la déconstruction des « bandes », des clans qui regroupent les jeunes au sein d'une même ville, et qui véhiculent des préjugés.

Chaque résidence se déroule en deux phases :

1 - Phase préparatoire de la résidence mission, « le mois d'appropriation » : entre le 5 novembre et le 21 décembre 2018

D'une durée de 4 semaines (dans le créneau indiqué, et organisé par chacune des villes de résidence) le mois d'appropriation, en concertation avec les opérateurs de chaque ville, est constitué de rencontres avec les équipes de professionnels de l'éducatif, du temps périscolaires et extrascolaires (animateurs, éducateurs, médiateurs,...), des professionnels de la culture, du sport, de l'action sociale,...

C'est un temps privilégié au cours duquel les artistes en résidences-missions présentent aux équipes leurs recherches et leurs univers artistiques. Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien,... Elles évoquent aussi ce qui, dans la démarche des artistes, leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de questionner les publics dont elles ont la responsabilité. Cette étape a pour objet de co-construire les actions envisagées avec les partenaires territoriaux.

Lors de cette première phase, les candidats retenus seront accompagnés par les opérateurs dans la rencontre avec les partenaires, la découverte du territoire, de ses dispositifs et de ses ressources.

Durant cette période d'appropriation, une grande disponibilité sera demandée aux artistes afin qu'ils puissent être présents sur l'ensemble des rdv avec les partenaires dans un respect des temporalités et des agendas de ceux-ci.

La phase d'appropriation sera ponctuée de trois rencontres publiques (associations, relais, structures, personnalités) avec les partenaires dans chaque ville début novembre à 18 heures (dates à définir). A cette occasion, les artistes présenteront leurs intentions dans un échange ouvert avec les porteurs de projet et les structures du territoire.

2 - Phase de réalisation du projet et des actions, d'une durée de 3 mois continus ou discontinus de janvier à juin 2019. La phase de réalisation ne pourra cependant pas excéder 6 mois.

Durant cette étape se corréalisent les actions selon l'agenda prévisionnel élaboré durant le mois d'appropriation.

Elles pourront se dérouler sur le temps scolaire, périscolaire et extra scolaire (week-end et vacances scolaires). Une attention toute particulière à des actions menées durant les périodes de vacances sera attendue.

En parallèle, un parcours de sensibilisation et des actions de formation (rencontres, ateliers de pratique,...), conçu avec les artistes résidents, seront proposés aux professionnels encadrants (enseignants et professeurs, animateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la culture,...) afin de renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics respectifs.

4. Pilotage des trois résidences-missions

L'opérateur ainsi qu'une personne dédiée au CLEA dans chaque ville, devront guider chaque artiste résident dans sa découverte du territoire, assurer la coordination des partenariats, organiser, encadrer et accompagner la réalisation des actions.

Deux comités de suivi opérationnel seront organisés avec la DRAC d'Ile-de-France, le Rectorat représenté par le DAAC, les services de la culture, de l'éducation, de la politique de la ville et de la jeunesse de la Ville et les opérateurs.

5. Calendrier des résidences

- **lundi 23 juillet 2018** - Lancement de l'appel à candidature
- **lundi 17 septembre 2018 à midi (12 :00)** – Clôture de l'appel à candidature
- **entre le 18 septembre et le 3 octobre 2018** – présélection des candidats sur dossier par les directions des trois villes+ sélections des candidats communs aux trois villes+ audition des candidats par les directions.
- **jeudi 4 octobre 2018** - Comité de sélection à l'issue duquel les 3 artistes/compagnies seront sélectionnés
- **lundi 8 au 10 octobre 2018** - Retour aux artistes/compagnies qui n'auront pas été sélectionnées. Echanges et premières rencontres avec les 3 artistes/compagnies sélectionnés pour leur présenter le territoire.
- **du lundi 5 novembre au vendredi 21 décembre 2018** - 1ère phase des trois résidences, « mois d'appropriation » : 1ères rencontres avec les partenaires participants au projet - présentation des artistes/Cie et élaboration des projets.
- **de janvier à juin 2019**– Mises en œuvre des résidences-missions

Un agenda prévisionnel des actions sera proposé aux 3 artistes résidents, à l'issue de la période d'appropriation. Il est à noter que les artistes devront se rendre disponibles, sur la période de réalisation, selon les agendas et temporalités des partenaires.

6. Conditions financières et moyens mis à disposition

DRAC : Allocation de résidence d'un montant de 12 000 euros TTC sur chaque résidence-mission, soit 36 000 € TTC pour les 3 projets.

Villes de Choisy-le-Roi, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges: les modalités précises (financières et matérielles) des participations sont en cours de validation pour arriver à un montant maximum d'engagement de 36 000 € TTC sur l'ensemble des 3 résidences-missions.

En sus de la rémunération de sa prestation, l'artiste recevra un remboursement ou une indemnisation forfaitaire de ses frais de déplacement depuis son lieu de résidence, si celui-ci se trouve à plus de 50 km, ainsi qu'une prise en charge de ses frais de repas.

7. Cadre juridique

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs des villes, de l'opérateur et de l'artiste accueilli est signé avant le début de la résidence.

8. Candidature

Peut faire acte de candidature toute compagnie professionnelle ou artiste professionnel résidant en France ou à l'étranger. La compagnie ou artiste candidat doit avoir à son actif une activité de recherche et de création, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et /ou de la médiation, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Critères de sélection de l'artiste :

- Capacités à prendre en compte l'enjeu de mobilité et de croisement des publics.
- Intérêt et expérience en matière d'approche pluridisciplinaire
- Expériences en Education Artistique et Culturelle.
- Désir de mener des activités pédagogiques et expérience en matière de médiation et de restitution publique

Il est par ailleurs entendu que l'artiste doit maîtriser la langue française.

Les éléments à fournir sont :

- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble d'œuvres ou de travaux représentatifs de la démarche de la compagnie candidate ou de l'artiste candidat.
- Un curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques de la compagnie ou de l'artiste.
- Une note d'intention relative au projet de CLEA (premières intentions pédagogiques et artistiques).
- Une note faisant état d'une expérience similaire qui explicitera les liens créés entre l'artiste et la population.
- Une liste des œuvres disponibles et du calendrier de leurs diffusions afin d'encourager les publics à découvrir les œuvres des artistes dans la mesure où celles-ci sont programmées à proximité géographique du territoire.
- Un planning des activités de la compagnie ou de l'artiste sur les périodes de septembre 2018 à juillet 2019.
- L'ensemble du dossier est à adresser - version papier et version électronique - aux adresses suivantes :

- Par voie postale (en un seul exemplaire) :

Théâtre Paul Eluard

Direction

4 avenue Villeneuve Saint-Georges

94 600 Choisy-le-Roi

L'enveloppe sera cachetée et portera impérativement la mention « **Offre pour la résidence dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique. NE PAS OUVRIR.** »

- Par voie électronique (aux trois adresses indiquées) :

marie.combasteix@choisyleroi.fr

nadine.remy@ville-valenton.fr

Date limite de réception des candidatures :

lundi 17 septembre 2018 à 12:00

9. Sélection

Les différentes candidatures reçues seront examinées par les directions des équipements culturels de chaque ville.

La sélection sera présentée aux élu.e.s à la Culture de chaque ville, le ou la directeur/trice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ou son représentant, si possible la DAAC du Rectorat de Créteil ou son représentant, l'IEN ou son représentant ainsi que l'opérateur.

Les artistes ou compagnies présélectionnés devront se rendre disponibles pour être auditionnés lors d'un entretien téléphonique qui permettra d'explicitier la démarche artistique et culturelle et de préciser certains points.

Les artistes retenus seront avisés par courrier et mail. Ils devront se rendre disponible **mi-octobre 2018** pour un premier échange avec les opérateurs et la ville, selon le calendrier proposé.

Pour plus d'information :

Théâtre de Choisy-le-Roi

Marie Combasteix, responsable de l'action culturelle

Tel : 01 48 90 01 76 – marie.combasteix@choisyleroi.fr

SudEst Théâtre – Villeneuve-Saint-Georges

Emmanuelle Osouf-Sourzat, Directrice

Tel : 01 43 89 21 18- emmanuelle.osoufsourzat@grandorlyseinebievre.fr

Service culturel de la ville de Valenton

Nadine Rémy, directrice

Tel : 01 43 86 37 60 - nadine.remy@ville-valenton.fr